



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-15**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE**

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 10 février 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1467-15 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 afin d'ajouter l'usage «culture de marijuana à des fins médicales» à l'intérieur de la classe d'usage culture et élevage (classe A)**.

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier l'article 56 du règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 relatif à la classe d'usage rural culture et élevage (classe A) par l'ajout de l'usage « Culture de marijuana à des fins médicales ».

Le présent projet de règlement concerne l'ensemble de la zone agricole de la Ville de Saint-Constant.

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le Conseil municipal le mardi, 10 mars 2015 à 19h30, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Saint-Constant, 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées formant la zone agricole peuvent être consultés au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 16 février 2015.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe